



Synthèse de la commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie du Mercredi 19 mai 2021

Liste des participants

Philippe Gamen, Parc du Massif des Bauges
Stéphane Rodier, Parc du Livradois-Forez
Séverine Casasayas, Parc des Pyrénées catalanes
Emmanuelle Le Bris, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
Éric Brua, FPNRF
Michel Mattei, Parc Loire-Anjou-Touraine
Jennifer Bureau, Parc de la Haute Vallée de Chevreuse
Pierre-Jean Delahousse, Paysages de France
Sandrine Guihéneuf, Parc du Marais poitevin
Valentine Lepoivre, Parc des Volcans d'Auvergne
Julien Majdi, Parc des Volcans d'Auvergne
Romain Chalaye, Parc des Volcans d'Auvergne
Nicolas Sanaa, FPNRF
Fabien Hugault, FPNRF
Philippe Moutet, FPNRF
Michel Mattei, Parc Loire-Anjou-Touraine
Benoît Lesaffre, Terre de Pixels
Anne Badrignans, Paysagiste

Ateliers Hors les Murs, présentation du programme et de son état d'avancement et de l'élargissement aux Petites Villes de Demain.

- 1600 communes et leur intercommunalité ont été retenues entre fin 2020 et janvier 2021, lors de la phase de sélection. Le recrutement d'un chef de projet, cofinancé dans le cadre du programme, a donné lieu à plusieurs candidatures conjointes.
- La signature de la convention d'adhésion a vocation à être signée par les communes/intercommunalités, préfets et partenaires locaux au plus tard à l'été 2021. Cette première étape permettra ensuite aux communes d'accéder aux éléments d'appui du programme.
- En parallèle a été déployé le Club des Petites Villes de Demain qui constitue l'un des 3 piliers du dispositif et avec une co-construction annoncée sur le premier semestre 2021.
- Un séminaire organisé le 22 avril par le réseau des Parcs a permis de présenter la démarche des Ateliers Hors les Murs dont peuvent désormais bénéficier les Petites Villes de Demain. Cette démarche soutenue par l'ANCT figure parmi l'offre de service du programme, conjointement élaborée par l'ANCT et la Fédération.
- Le 22 avril, la Ministre de la Cohésion des Territoires et le secrétaire d'état ont réuni les Petites Villes de Demain par format numérique. Ce temps a permis de mettre en évidence les initiatives et les démarches illustrant l'appui apporté par les partenaires aux collectivités.
- Le programme Petites Villes de Demain constitue un dispositif intéressant pour les territoires de Parcs. Dans le cadre de la révision de sa charte, en cours, le Parc du Massif des Bauges s'est fixé l'objectif de ZAN, en concentrant sa réflexion sur les centres-bourgs et les Petites Villes de Demain. Cette opportunité pour les Parcs implique des équilibres à trouver. Les Parcs sur ce sujet du ZAN se doivent d'être proactifs dans l'élaboration d'une méthode et de propositions adaptées aux spécificités de chaque territoire, avant qu'une méthode ne leur soit imposée.

- De nombreux retours mentionnent aujourd'hui la difficulté des communes à décliner et à articuler les différents dispositifs et outils existants. En Région Occitanie où est portée une politique contractuelle forte sur les contrats Bourgs-centres, ce programme reste majoritairement perçu comme un dispositif supplémentaire superposable aux autres.
- A ce stade, aucun retour n'a été fait sur le pourcentage de villes *élues* dans les territoires de Parcs et sur l'implication des Parcs dans le programme. Cette information une fois récoltée, permettra à la Fédération de relancer son réseau afin que les Parcs puissent contribuer à la déclinaison du programme des Petites Villes. L'organisation d'une visio-conférence thématique permettra d'établir un bilan sur leur positionnement mais aussi d'apporter un éclairage sur la disparité d'implication entre les régions.
- Le lancement de la nouvelle vague d'appels à projets d'Ateliers Hors les Murs a été relayé sur le site de l'ANCT pour porter l'évènement à la connaissance des Petites Villes de Demain et dans l'optique que celles-ci puissent déposer leur candidature. Un soutien a déjà été apporté à quelques-unes d'entre elles par l'intermédiaire d'un Ateliers Hors les Murs. D'autres candidatures, dont la remise d'un dossier est également pour la session de juin sont également en préparation (Parc du Luberon, Parc Normandie-Maine ...).
- La signature des Conventions, offrira une meilleure lisibilité du fait d'un engagement préalable des communes concernées. Au niveau du territoire des Pyrénées catalanes, le travail produit *via* la démarche d'Ateliers Hors les Murs n'a pas été pris en compte par les services de l'État dans le cadre des discussions engagées avec les communes. Les 18 mois dédiés à la conception des projets permettront d'évaluer comment sera sollicitée toute l'ingénierie que les Parcs peuvent apporter.
- La mention d'un atelier étudiants dans la convention d'adhésion devra systématiquement faire l'objet d'une prise en compte. Chaque collectivité devra toutefois veiller à défendre les bénéfices apportés par la démarche d'un Atelier Hors les Murs, mais également à faire en sorte que celle-ci soit intégrée comme élément support et de diagnostic par l'État et l'ensemble des partenaires. La convention, non vouée à cristalliser l'ensemble des éléments de projet, permet avant tout de confirmer l'implication dans le dispositif des communes et leur intercommunalité, ainsi que le fonctionnement souhaité par celles-ci.
- La présence d'une hésitation relative à l'intégration et à l'articulation de ce programme avec ceux préexistants sur la question de l'aménagement local a été confirmée dans les Parcs. Faire valoir la pertinence des Ateliers Hors les Murs, dont l'éligibilité à l'amont ne doit pas être source de difficultés, passe aussi par un bon relais de l'information aux Préfets. La circulaire adressée à leur attention par l'ANCT mentionnait d'ailleurs toute l'importance de prendre en compte l'ingénierie territoriale proposée par les Parcs.
- L'ANCT travaille à l'explicitation de l'articulation du dispositif Petites villes de demain, combinable avec les CRTE et les autres programmes.
- Concernant la continuité dans le portage d'un CTE par les collectivités et les territoires de Parcs : le CRTE prend aujourd'hui le relais des Contrats de ruralité et des CTE.
- Le Parc des Boucles de la Seine Normande dont 3 communes sont concernées par le Programme Petites Villes de Demain, se montrera particulièrement vigilant par rapport à l'inscription dans la convention d'adhésion d'un atelier très attendu sur le territoire.
- L'ANCT a enfin rappelé son ambition de partenariat pluriannuel avec la Fédération et qui aboutira à la signature d'une convention.

Loi Climat, présentation du texte et des amendements défendus par le réseau des Parcs et de la stratégie d'alliance auprès des autres réseaux

- Ce projet de loi sur lequel la Fédération s'est impliquée depuis l'origine, comprend un nombre important de sujets traités.
- Différents amendements ont été proposés à l'Assemblée Nationale :
 - prolongation des chartes impactées par le Covid
 - transfert du pouvoir de police aux maires en matière d'affichage publicitaire restant également à la charge des préfets (Article 6)
 - régulation des coupes rases en forêt, dans les territoires de Parcs
 - régulation des plantes et animaux domestiques invasifs
 - prise en compte à 50 % dans le cadre de Loi EGALIM pour les Marques : Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux
- A ce stade, seul l'amendement relatif à la prorogation des chartes a été retenu. Les autres propositions ont été rejetées au titre de cavalier législatif

- Les sénateurs en charge d'auditionner la Fédération relayeront ces différentes propositions énoncées par la Fédération lors de leur dépôt au Sénat
- Le transfert du pouvoir de police aux maires, constitue un élément de complexité, en particulier dans les communes rurales, en déficit d'ingénierie et ne disposant pas de services techniques. C'est pourquoi la Fédération suggère de ne pas contraindre les maires opposés à cette évolution législative.
- Une proposition de l'Association des Maires de France concerne la mise d'un seuil à 10 000 habitants en dessous duquel la question de l'affichage pourrait revenir aux préfets à la demande de la collectivité.
- La Fédération se propose de relayer cette note, accompagnée de précisions relatives à ces inquiétudes
- Le Parc du Marais Poitevin a souhaité voir ce sujet inscrit à l'ordre du jour de la Commission supérieure des Sites, Perspectives et paysage du 20 mai, présidée par le Ministère de la Transition Écologique. Le Parc propose à cette occasion de relayer l'actualité relative à cette proposition d'amendement du réseau.
- Pour Paysages de France, le transfert de police aux élus constitue l'unique et particulièrement dommageable recul de ce projet de loi.
- Un amendement collectif déposé par 10 associations, vise à remettre en place l'exercice d'un pouvoir concurrent des maires et des préfets, prévalent jusqu'en 2010. Cette proposition permet une application cohérente au niveau du territoire national.
- Pour Paysages de France, le seuil des 10 000 habitants ne semble pas constituer une solution probante dans la mesure où toute collectivité incluse dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants reste soumise à la réglementation applicable aux villes de plus de 10 000 habitants
- Le taux d'infraction en matière de publicité et d'enseignes reste à ce jour très élevé. Le retrait du pouvoir de police accordé jusqu'alors aux préfets conduira à encore plus d'infractions, auxquelles les élus ne pourront pas remédier. Seuls les services de l'État peuvent garantir le bon respect de la réglementation et veiller au maintien d'une action cohérente à l'échelle du territoire national.
- Paysage de France n'a nullement vocation à se substituer à l'État
- Les territoires de Parcs naturels régionaux qui constituent des projets de développement, ont le devoir d'accompagner les entreprises sur les aspects réglementaires mais aussi de soutenir leur promotion et leur ancrage local dans un cadre signalétique légal
- Dans le Département du Loiret, les services de l'État et Paysages de France ont accompagné le préfet dans l'élaboration d'une SIL adaptée aux territoires ruraux. Cette action permet de contribuer à la préservation des paysages tout en bénéficiant d'une SIL performante favorable à un exercice équitable de la concurrence entre les différents acteurs économiques.
- Le RLP permet de prendre des mesures d'embellissement et d'amélioration en matière d'enseignes ainsi que sur les enseignes numériques, responsables d'une pollution importante.
- Le sujet de la pollution lumineuse demeure un sujet particulièrement sensible et suivi de près dans les Parcs, classés avant tout pour la qualité de leurs paysages.
- Les Parcs dont la politique repose sur la persuasion et pour lesquels les élus constituent des partenaires de travail quotidien se félicitent d'avoir pu travailler de concert avec Paysages de France et la Fédération Nationale des SCoTs dans le cadre de ce projet de loi. La préservation de ce pouvoir de police à l'État ou son partage, demeure fondamental sans quoi les maires ne parviendront pas à supprimer la publicité. Il est aussi à rappeler une exigence et une attention et de plus en plus forte portée à ce sujet par la population dans les Parcs.

Carbone / Adaptation, projet de rapprochement avec le réseau des SCoTs, présentation de l'étude carbone réalisée par la FPNRF.

- La Commission nationale EcoQuartiers organisée le 18 mai dernier et à laquelle la Fédération est associée, a donné lieu à la présentation d'une démarche engagée par l'ADEME. Cette réflexion menée sur le carbone à l'échelle d'un quartier va conduire au test d'outils en déploiement, dans différentes communes.
- La prise d'ampleur de ce sujet s'est notamment traduite par l'élévation récente du niveau d'ambition relatif seuil d'évitement du carbone, à l'horizon 2030, par la Commission européenne
- Le partenariat présent entre la Fédération des Parcs et EDF a conduit à la définition de typologies de territoires et l'observation dans la variation éventuelle d'émissions carbone selon ces typologies. Deux Parcs feront également dans ce cadre l'objet d'un travail d'étude approfondie

- L'adaptation et le carbone sont deux éléments que les Parcs intègrent aujourd'hui de plus en plus, lors du travail de révision de leur charte
- Deux webinaires ont également été consacrés au thème du carbone en 2020. Il s'agit désormais d'en extraire les éléments pratiques évoqués en particulier, celui relatif à la valorisation des actions carbone incitant à un changement dans les pratiques mais dont le coût requiert la recherche de financements.
- Un travail a été mené à partir de deux outils de valorisation du carbone économisé :
 - SILVACT, outil de gestion forestière présent en Région Auvergne-Rhône-Alpes, permettant de générer de l'action forestière à partir du carbone stocké ;
 - Un agrégateur carbone, pour lequel l'ADEME accompagne l'agglomération de La Rochelle et dont a pu bénéficier le Parc du Marais poitevin pour réintroduire de certaines variétés d'arbres décimées suite à l'arrivée de la chalarose
- Les différents échanges sur un portage d'un agrégateur par un Parc ont mis en avant la nécessité d'élargir le portage avec une autre intercommunalité. Cette approche croisée pourrait notamment se faire avec une agglomération voisine ou un groupement de collectivités porteuses d'un PCAET. Une expérience-pilote, en projet, permettra d'évaluer la capacité d'essaimage de l'agrégateur carbone dans les Parcs, à partir d'un portage de type SCIC.
- La Fédération a également participé à une réflexion relative au carbone dans les documents d'urbanisme, initiée par l'ADEME.
- Ce thème a aussi été appréhendé via la forêt et le Label Bas carbone. Le réseau souhaite aujourd'hui déployer une méthodologie Label bas carbone autour des boisements forestiers anciens, qui malgré leur rôle avéré en matière de stockage carbone restent faiblement pris en compte. Différents acteurs partenaires comme la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels seront associés aux échanges.

Solutions fondées sur la Nature (SFN)

- Ces réflexions ont par ailleurs favorisé la prise de connaissance des Solutions fondées sur la nature (SFN) qui permettent d'apporter des solutions « naturelles » de substitution aux solutions grises.
- En matière de programme européen, le Parc des Pyrénées ariégeoises, s'est engagé dans un projet Life ARTISAN dédié à ces questions de SFN qui porte une dynamique nationale utile au réseau
- Ces différents outils ont été présentés à l'occasion d'un Webinaire conjoint au réseau Énergie-Climat et au réseau Biodiversité-Gestion de l'espace, en novembre 2020 et au cours duquel ont été mises en lumière les nombreuses actions déjà initiées dans les Parcs.
- Une réflexion sur les suites à donner a aussi mené au constat d'élargir le partenariat de travail à l'échelle européenne et à l'association EuroParcs, avec laquelle un premier séminaire adaptation et carbone a eu lieu fin mai. Un second temps permettra également en septembre prochain une mise en comparaison des pratiques avec différentes structures non francophones, préalablement au montage de programmes européens conjoints sur le carbone.
- Ce travail engagé par la Fédération sur le carbone a permis de nombreux échanges avec l'ADEME qui comprend désormais une Direction de la planification carbone et d'adaptation.
- Le prochain webinaire technique sera consacré au thème de l'eau, dans ses usages et ses pratiques. Cette action donnera lieu à une démarche de coordination avec le CORP qui a inclus cette question dans ses réflexions.
- La Fédération souhaite enfin s'appuyer sur la convention signée avec l'INRAE, avec laquelle des liens ont préalablement été tissés, pour travailler sur la dimension recherche et adaptation
- Les Parcs ont la responsabilité d'atteindre les objectifs nationaux définis en matière de réduction d'émission carbone. Une réflexion est à mener en vue de définir l'échelle à laquelle les Parcs peuvent être significatifs sur cette question. Il serait notamment intéressant de pouvoir s'inspirer des expérimentations TEPOS et des PCAET portés par certains territoires, en lien direct avec le carbone.
- Le travail de partenariat avec la Fédération Nationale des SCoTs pourrait donner lieu à l'organisation d'un webinaire d'échange pour que les deux réseaux puissent croiser et coordonner leurs stratégies
- Le stockage du carbone au niveau des prairies permanentes constitue un argumentaire fort à leur préservation et à leur développement. Cet élément est aussi très fortement ressorti du travail d'enquête
- Dans l'ensemble, le niveau de répartition du carbone dans les différentes activités présentes dans les Parcs, où l'agriculture reste plus élevée, diverge peu par rapport à la moyenne nationale.

- Bien que cette entrée n'ait pas été fléchée à l'origine, la constitution d'outils de communication permettrait aux Parcs de valoriser leur action répondant largement à l'ambition nationale. Cette démarche illustrant le caractère effectif des actions menées depuis des décennies dans leurs territoires permettrait aussi d'encourager les élus et les équipes techniques.
- Il est par ailleurs prévu sur le volet SFN la sortie d'un guide d'action. Le thème de l'adaptation requiert en effet de bénéficier de chiffres à transmettre et d'actions que les Parcs ont réalisé autour du carbone. Des fiches pratiques déclinées selon différentes typologies seront prochainement valorisées.
- Un inventaire de tous les outils mobilisés par les Parcs, dont l'approche pluridisciplinaire est mise à profit sur ce sujet a également été dressé.
- La valorisation de l'action des Parcs, qui intrinsèquement constituent des territoires capteurs de carbone, doit aussi comprendre des données techniques (mégawatts/heure, ENR). Il est aussi important que puisse être mise en lumière la manière dont les Parcs mobilisent leurs acteurs locaux sur leur capacité d'adaptation collective au changement climatique.
- Les sujets du carbone et de l'adaptation requièrent une implication forte des habitants. Un séminaire prévu en fin d'année et sera consacré à cette question.
- S'agissant du thème de la forêt, un rapprochement avec le CORP et les scientifiques sera nécessaire pour d'évaluer le poids d'une argumentation scientifique dans la capacité à décliner la captation du carbone.
- Le portage d'une thèse, dont le sujet sera arrêté courant 2021 et le lancement est prévu en 2022, a été fixé au sein de la commission forêt et dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le ministère de l'Agriculture.

Biosourcés et Éco-Quartier, présentation des avancements du réseau et des perspectives.

- L'année 2020 a été marquée par les réflexions autour de la RE 2020 relative aux bâtiments neufs. Deux novations concernent :
 - La prise en compte de l'énergie et du carbone
 - Le traitement des matériaux biosourcés.
- Différents groupes ont été définis et animés par l'ADEME et le CEREMA en vue d'identifier les modalités de calcul relatifs à la dimension carbone des matériaux biosourcés d'un bâtiment.
- L'apparition d'un désaccord sur l'analyse du cycle de vie dynamique des biosourcés ont donné lieu à la rédaction d'un courrier collectif à destination de différents ministères, auquel s'est associée la Fédération et grâce auquel l'analyse du cycle de vie dynamique a été maintenue.
- Les travaux que les Parcs mènent sur les biosourcés concourent à la valorisation des ressources naturelles, à l'entretien des paysages et à la génération d'emplois locaux
- Un partenariat a été engagé entre le ministère de la Culture et la Fédération sur cette question du recours aux biosourcés dans les bâtiments.
- En 2020 un Webinaire a permis de présenter la démarche du Parc du Luberon autour de la paille de riz. Cette année sera aussi l'occasion de proposer deux nouvelles visio-conférences sur le bois et sur le roseau.
- Le Parc des Vosges du Nord en partenariat avec le Parc de Brière a produit un guide portant sur la mobilisation du roseau. Cet ouvrage dans lequel ont été identifiés les biosourcés présents dans les Parcs illustre également leurs modalités de valorisation en continu par filière.
- Le Bureau de la filière verte du Ministère de la Transition écologique avec lequel la Fédération collabore également, a proposé d'associer les Parcs dans une formation que celui-ci prévoit d'organiser. Les Parcs ont aussi apporté leur appui aux travaux de relecture du label biosourcés et à faire remonter leurs retours d'expériences
- Le Parc de Lorraine mène actuellement une réflexion autour des isolants laine qui s'inscrit dans le cadre d'un programme européen lancé sur les nouveaux matériaux d'isolation. Cette réflexion a mis en lumière la nécessité de ne pas restreindre cette question aux aspects énergétiques mais d'élargir celle-ci aux filières textiles et décoratives. Une réflexion croisée des techniciens en charge de la Marque et des questions agricoles a aussi permis d'apporter des solutions favorables à l'optimisation de cette filière.
- La mise en œuvre des matériaux biosourcés dans les politiques publiques est un autre axe de travail à inclure dans les réflexions. Différentes actions menées par les Parcs ont été présentées dans le cadre de la Commission Nationale EcoQuartiers afin que les biosourcés puissent faire l'objet d'une meilleure prise en compte dans les projets d'écoquartiers.

- Un travail de montée en gamme des savoir-faire et compétences a également proposée à destination des artisans.

Université populaire du cadre de vie, présentation du projet et du développement de la première tranche par le prestataire retenu Terre de Pixels

- Les réflexions initiées il y a plusieurs années ont notamment donné lieu à l'organisation d'un séminaire dans le Parc des Pyrénées catalanes en 2018. Les Parcs ont à cette occasion été invités à réfléchir à la forme attendue pour cette université.

- Un appel à projets, rédigé avec l'ensemble des territoires, a été lancé en début d'année 2021 pour aboutir à la constitution de cette plateforme internautique. Le choix de la Fédération s'est alors porté sur la structure Terre de pixels, située au cœur du Parc Loire-Anjou-Touraine

- La plateforme de l'Université Populaire sera composée de deux entrées :

- Une entrée centre de ressources dont les différentes thématiques ont été déterminées avec les Parcs
- Une entrée consacrée aux offres immobilières pour le rachat de biens immobiliers à restaurer

- Le centre de ressources que les agents des Parcs viendront amender sera également ouvert aux autres spécialistes qui auront la possibilité d'éditer des contenus. La section relative aux offres immobilières restera également ouverte.

- Cette plateforme permettra la recherche d'annonces, le lien d'une annonce à l'autre, la recherche par secteur géographique, par territoire de Parc, par type de budget ou encore par type d'habitat.

- Le contenu du centre de ressources qui fera office de « boîte à outils » dans laquelle seront répertoriés les différents événements et éléments d'actualité, seront amendés par les techniciens de chaque Parc, afin de bénéficier d'un site en ligne le plus complet possible.

- Le site disposera également d'une carte de géolocalisation, avec un système de filtres avancés où seront référencés l'ensemble des événements.

- Le cadre du projet ayant été arrêté, il s'agit désormais d'impliquer 4 Parcs pilotes dans la définition des premiers contenus de la base de données. Ces territoires appuieront aussi à la mise en place des premières fiches techniques, pour permettre le repérage des manques éventuels et des ajouts à opérer sur les filtres, préalablement à la constitution des fiches dans leur version définitive. Leur gabarit permettra un export pdf. Une impression économique en encre a également été prévue.

- Chaque Parc bénéficiera par ailleurs d'une page spécifique, dans laquelle pourront être déposés les contenus et informations spécifiques à leur territoire. La mise à disposition d'un forum implique en revanche de recourir aux compétences d'une prestation extérieure pour faire évoluer l'interface.

- Il est important d'évaluer l'engagement des différents acteurs professionnels qui seront mis en avant par le biais de la plateforme. Le site devra également rester accessible à ceux souhaitant intégrer la démarche. Pour autant, les Parcs se devront de délivrer un message clair sur la démarche attendue vis-à-vis des professionnels référencés sur la plateforme. Les Parcs disposant déjà d'une expérience à leur actif par rapport à ce type de dispositif sont invités à faire remonter leurs retours.

- Le Parc des Vosges du Nord à l'occasion de la mise en place de son annuaire des entreprises, a notamment conçu une charte d'engagement volontaire, signée par chaque entreprise en amont de son identification sur la plateforme. Une commission d'entreprise a ensuite permis de réguler et vérifier l'engagement des entreprises par rapport aux éléments mentionnés dans la charte.

- La gouvernance constitue un élément clé du projet. C'est pourquoi, les Parcs devront veiller à ce que l'exhaustivité des informations mises à la disposition des publics ne vienne pas pénaliser l'objectif final de la démarche.

- S'il paraît intéressant que la plateforme puisse également relayer des travaux de recherche, il sera de même nécessaire de rester attentifs à une intégration progressive des contenus qui seront mis à la disposition des usagers, sans oublier la mise à jour régulière. De même, les annonces immobilières devront faire l'objet de sélections préalables pour ne pas rentrer dans le principe d'« usine à gaz ».

- Ce vaste projet ambitieux s'inscrit bien dans l'état d'esprit des Parcs. Un point de vigilance est toutefois à énoncer sur le fait de ne pas donner de préférence à certaines entreprises par rapport à d'autres. Une prudence juridique reste de mise sur cet aspect.

- La livraison finale de la plateforme de l'Université populaire est attendue pour octobre-novembre

Séquence finale sur les actualités / perspectives 2021

Réseau Aménagement du territoire

- Une visioconférence se tiendra le 28 mai sur les résidences d'architectes à laquelle participera Patrick Bouchain. Dans ce contexte, tous les Parcs de l'Est se sont engagés dans une action collective à proposer chacun une commune pour l'accueil d'une résidence d'architectes.
- 25 et 26 novembre se tiendront à Paris les États Généraux de l'Habitat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain auxquels un nombre important de partenaires a souhaité s'associer : Ministère de la Culture, Ministère de la Transition Écologique, Fédération Nationale des SCoTs, Fédération des CAUEs, Ecole de Chaillot, l'ANAH, Soliha etc. Deux sites sont par ailleurs envisagés pour accueillir l'évènement : le CESE et l'école d'architecture du Val de Seine.
- L'objectif consiste à produire un manifeste en faveur d'un habitat durable et privilégiant la dimension locale, tant dans les matériaux que dans les savoir-faire mobilisés.
- Ateliers Hors les Murs : une nouvelle vague de candidatures a été lancée mi-mai avec un dispositif qui pour la première fois vient d'être ouvert aux Petites Villes de Demain situées hors d'un périmètre d'un Parc. Les candidats ont jusqu'au 18 juin 2021 pour déposer leur dossier auprès de la Fédération. Le comité de sélection se réunira ensuite le 28 juin pour procéder à la sélection des projets reçus
- Les Parcs motivés pour accompagner la Fédération dans l'élaboration de l'Université populaire du cadre de vie ont également jusqu'à la fin juin pour remettre leur dossier.

Énergie-Climat-Architecture

- Le 26 mai aura lieu un webinaire portant sur l'adaptation et la gestion du carbone organisée avec EuroParcs. Les Parcs de Brière et du Haut-Jura apporteront leur témoignage à cette occasion.
- Un webinaire conjoint aux différents Parc francilien présidé par Philippe Gamen et organisé avec le Bureau de la prévention des risques a été consacré à la pollution lumineuse en avril dernier. Une nouvelle session aura prochainement lieu à l'échelle des Parcs d'Occitanie
- Le webinaire prévu pour le mois de juin concernera quant à lui la question de l'adaptation et celle de l'eau.

Commission Urbanisme, Paysage, Énergie-Climat

La prochaine commission se tiendra le **23 novembre à 14h00**. La mise en place d'une commission intermédiaire pourra être déterminée par l'actualité du réseau.